

<https://college-olivierdeserres.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article224>



Les nouvelles consignes de tri

- Vie citoyenne - Education au Développement Durable -



Publication date: vendredi 21 février 2020

Copyright © Collège Olivier de Serres - Tous droits réservés

Depuis le 01 janvier 2020, les consignes de tri ont changé dans la Métropole de Lyon....

Les éco-délégués vous proposent un pense-bête sous forme de tableau pour savoir quels sont les déchets que nous pouvons désormais mettre dans la poubelle de recyclage.

Vous pourrez également trouver ci-joint le guide de tri de la Métropole.

Vous verrez que la quasi totalité des emballages est désormais recyclable... Mais n'oubliez pas que le plus important, c'est de diminuer le nombre de déchets !

Le meilleur déchet, c'est celui qui n'existe pas !